



Est il obligatoire de déclarer un sinistre automobile?

Par **Julien**, le **20/11/2009** à **16:03**

Bonjour,

Je suis actuellement en litige avec mon assurance automobile suite à un sinistre responsable. Il y a eu un dégât mineur au domaine public que je suis prêt à prendre en charge de moi même afin de ne pas voir ma cotisation augmenter.

La police c'est déplacée et à fait suivre une copie de leur main courante à mon assureur. Les pompiers sont intervenus et un passager a été examiné au SAMU: j'ai réglé les frais. La DDE accepte que je paye directement le dégât au domaine public.

Bref, je suis prêt à assumer l'intégralité des frais engendrés par ce sinistre mais malgré tout, mon bonus a été d'office actualisé.

D'après mes recherches, il n'y a pas d'obligation à déclarer un sinistre à son assurance (ex: <http://www.france-info.com/chroniques-la-pratique-de-l-auto-2009-11-04-petit-accrochage-faut-il-le-declarer-ou-pas-a-son-assureur-364850-81-423.html>).

Pourriez vous me renseigner concernant mon problème?

Merci.

Par **jeetendra**, le **20/11/2009** à **18:17**

Bonsoir, lisez bien votre contrat d'assurance, en principe tous les sinistres doivent être déclarés à l'assurance, si il n'y a pas de déclaration c'est parce que ça arrange et les assurés et les assureurs (généralement de petit sinistre, mineur), dans votre cas malheureusement pour vous il s'agit d'un [fluo]sinistre responsable[/fluo], la police est intervenue, un procès verbal d'accident a été transmis au Procureur de la République, à votre assureur (trans-pv), [fluo]le malus est justifié, ça ne pouvait pas passer inaperçu,[/fluo] il existe un fichier central des sinistres automobiles en plus (tout est répertorié), cordialement.